Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260206-D_2026_17-DE

N°2026-17 **06/02/2026**

DECISION PRISE en APPLICATION de l'ARTICLE L 5211-10 du CODE GENERAL des COLLECTIVITES TERRITORIALES

Pôle: AFFAIRES GENERALES ET ADMINISTRATION
Service: FINANCES
Objet : Virements de crédits (Autorisations spéciales) 2026 N°1 (14520 – Budget Transports – virement entre chapitres).
Annexes :
14520_Traitement_INDIBUD_Indigo_budget_VC_ENTRE_CHAP_1

Le Président de REDON Agglomération,

REDON Agglomération vote son budget primitif au niveau du chapitre budgétaire pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement. En 2026, la collectivité a effectué un virement d'un chapitre vers un autre chapitre (virement entre chapitre). Ce virement n'affecte pas l'équilibre général des budgets.

Sous réserve du respect des dispositions de l'article L.1612-11 du CGCT, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant jusqu'au terme de l'exercice auquel il se rapporte.

Il convient de prendre en compte un virement de crédits pour le budget suivant :

-14520 TRANSPORTS SCOLAIRES ET URBAINS

VU la deliberation n°2020_77 du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Président;
VU la délibération n°2020-71 du 15 juillet 2020 portant élection du Président;
VU l'article L5211-10 CGCT portant la possibilité de déléguer certaines attributions au Président;
VU l'article L. 1612-11 DU CGCT portant sur le principe d'annualité budgétaire;
VU la nomenclature budgétaire M57;
VU les pièces justificatives en annexe;

CONSIDERANT QUE, lors du vote du budget primitif 2026, le Conseil communautaire a délégué au Président la possibilité de réaliser des virements entre chapitres, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chaque section, conformément au référentiel M57.

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260206-D_2026_17-DE

PAR CES MOTIFS
DECIDE

- **de valider le virement de crédit n°1 (TRANSPORTS-entre chapitres) intervenu en 2026 sur le budget référencé ci-dessus.**

Jean-Francois MARY

Le Président
Jean-François MARY

REDON Agglomération Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34